

Avant de jeter, réduisons nos déchets

→ Je réutilise ou donne ce qui peut l'être

- J'achète, je vends ou je donne des objets d'occasion
- Je fais réparer mes appareils
- Je porte mes objets encore utilisables aux associations locales ou à l'Espace Réemploi des Linandes
- Je dépose mes vêtements dans les bornes Textile



→ Je prends de bons réflexes pour utiliser moins d'emballages

- J'achète de préférence des éco-recharges et des produits moins emballés
- Je préfère les sacs réutilisables pour faire mes courses
- Je bois l'eau du robinet
- Je réutilise les gros cartons et les caisses en bois pour ranger ou stocker mes affaires



→ Je privilégie les produits durables et respectueux de l'environnement

- J'achète des piles rechargeables
- Je privilégie les produits naturels pour l'entretien de ma maison, mon jardin et mes travaux
- Je choisis des matériaux et des produits durables
- J'achète la juste quantité



→ Je paille mes déchets de tonte et je fabrique mon propre compost

Si j'ai un jardin, j'étales l'herbe tondue autour de mes plantations pour leur assurer une bonne humidité et je mets mes déchets de cuisine et de jardin dans mon composteur. En cas de doute, je me réfère aux consignes d'utilisation de la plaquette « Guide du compostage », téléchargeable sur le site internet :

www.cergypontoise.fr



→ Je limite mes impressions papier et je mets un autocollant « Stop pub » sur ma boîte aux lettres



Vous souhaitez trouver des astuces pour lutter contre le gâchis, vous souhaitez partager vos propres expériences en matière de réduction des déchets,



rejoignez le groupe de discussion [JeReduisMesDechetsACergyPontoise](#)

Que deviennent nos déchets ?



VERRE - PAPIERS ▶ **Leur seconde vie** : le verre est intégralement recyclé pour fabriquer de nouvelles bouteilles en verre. Les papiers usagés sont incorporés dans la production de pâte à papier pour fabriquer de nouveaux papiers.



TEXTILES ▶ **Leur seconde vie** : les textiles sont triés puis donnés, revendus, ou recyclés en chiffons et isolant thermique.



DÉCHETS SPÉCIAUX / PILES ET BATTERIES ▶ **Leur seconde vie** : les déchets spéciaux sont traités dans des unités appropriées afin de les dépolluer et de les valoriser en énergie. Les métaux des piles et batteries sont recyclés.



HUILES DE FRITURE ET MINÉRALES ▶ **Leur seconde vie** : les huiles végétales sont traitées pour produire du biocarburant. Les huiles de vidange sont recyclées en huiles minérales.



POLYSTYRÈNE ▶ **Leur seconde vie** : les emballages en polystyrène sont recyclés en matière première, utilisable par l'industrie.



MÉDICAMENTS ▶ **Leur seconde vie** : les médicaments sont traités dans des unités spécialisées et valorisés en énergie.



RADIOLOGIES ▶ **Leur seconde vie** : les radiographies sont traitées dans des unités spécialisées pour le recyclage des sels d'argent et du plastique qui les composent.



DÉCHETS DE SOINS ▶ **Leur seconde vie** : les déchets de soins piquants/coupants à risque infectieux sont incinérés dans l'unité de valorisation énergétique de l'agglomération. Déchets collectés uniquement à la déchèterie de Saint-Ouen l'Aumône.



PLÂTRE ▶ **Leur seconde vie** : les plaques et carreaux de plâtre sont acheminés chez des producteurs de plâtre qui les recyclent.



VÉGÉTAUX ▶ **Leur seconde vie** : les déchets verts sont transformés en compost dans l'unité industrielle de compostage de l'agglomération.



GRAVATS ▶ **Leur seconde vie** : les gravats sont concassés pour être réutilisés comme matériau de remblaiement.



FERRAILLES ▶ **Leur seconde vie** : la ferraille est triée, broyée et transformée en nouvelle matière première pour les aciéries et fonderies.



ENCOMBRANTS ▶ **Leur seconde vie** : les encombrants qui ne peuvent pas être recyclés sont valorisés sous forme d'énergie ou transportés dans un centre de stockage.



BOIS ▶ **Leur seconde vie** : le bois est broyé et valorisé soit en bois de chauffage, soit en matière première pour la fabrication de panneaux de particules.



MOBILIER ▶ **Leur seconde vie** : les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) sont triés et démantelés afin de recycler les différents matériaux qui les composent.



PNEUS ▶ **Leur seconde vie** : les pneumatiques usagés sont transformés en granulats ou valorisés comme combustible de substitution.



DEEE - LAMPES ▶ **Leur seconde vie** : les Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE) sont triés par catégorie et démantelés afin de recycler les différents matériaux qui les composent.



CARTONS ▶ **Leur seconde vie** : le carton est recyclé en pâte à papier pour la fabrication de nouveaux cartons.

LES DÉCHÈTERIES DE CERGY-PONTOISE

GUIDE PRATIQUE



Renseignements pratiques

→ Horaires d'ouverture

| 1 ^{er} avril - 30 septembre | |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| Lundi au vendredi | 10h à 12h / 14h à 19h |
| Samedi et dimanche | 10h à 19h |
| Jours fériés | ouvert sauf le 1 ^{er} mai |

| 1 ^{er} octobre - 31 mars | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Lundi au vendredi | 10h à 12h / 14h à 17h |
| Samedi et dimanche | 10h à 17h |
| Jours fériés | fermé |

→ Conditions d'accès

• **L'accès aux déchèteries** est réservé aux particuliers résidant sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et des communes ayant signé une convention avec cette dernière.

• **Un badge d'accès** est nécessaire et doit être présenté à chaque passage. Vous pouvez l'obtenir sur simple présentation à l'agent d'accueil d'une **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile** de moins de trois mois, sous réserve de remplir le formulaire qui vous sera remis.

• Véhicules admis

- véhicules légers
- véhicules légers attelés d'une remorque
- camionnettes inférieures à 1,90 m de hauteur et de moins de 3,5 tonnes (PTAC remorque incluse)

• Limitation des apports

- 2 m³ / jour pour les végétaux
- 1 m³ / jour pour les autres déchets
- 25 litres ou 25 kg / semaine pour les déchets dangereux

Où se trouvent les déchèteries à Cergy-Pontoise?

DÉCHÈTERIE DES HAUTS-DE-CERGY

Rue des Abysses - Tél. : 01 34 46 09 74



DÉCHÈTERIE LES LINANDES - CERGY

Bd de la Paix / Rue du Palet
Tél. : 01 30 73 48 29



DÉCHÈTERIE D'OSNY

Chemin des Hayettes (derrière le Centre Leclerc)
Tél. : 01 30 31 22 51



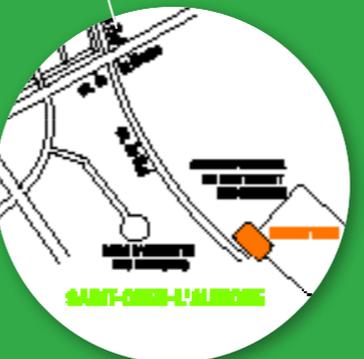
DÉCHÈTERIE DE JOUY-LE-MOUTIER

Rue Denis-Papin
Parc d'activités des Forboeufs
Tél. : 01 34 30 98 67



DÉCHÈTERIE DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE

A15, sortie 7,
N184 direction Beauvais
ZI des Béthunes,
suivre fléchage « déchèterie »
Tél. : 01 34 30 01 18



Quels déchets sont acceptés?



Végétaux



Gravats



Ferrailles



Cartons



Encombrants



Bois



Mobilier



DEEE (1)



Papiers



Verre



Textiles



Déchets spéciaux



Huiles de friture



Huiles minérales



Piles et batteries



Polystyrène



Médicaments



Radios



Déchets de soins (2)



Pneus



Plâtre

L'Espace réemploi de la déchèterie des Linandes



DONNER,
UN GESTE SIMPLE QUI RÉDUIT NOS DÉCHETS ET NOTRE IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT TOUT EN ÉTANT **SOLIDAIRE!**

Donnez tout ce qui peut encore être utilisé !

→ Vous souhaitez vous séparer d'objets encore en bon état que vous n'utilisez plus ?

Mobilier • électroménager • matériel informatique • écrans • bibelots • vaisselle - vélos • instruments de musique • CD/DVD • lampes • vêtements • petit outillage...

→ Déposez vos objets à l'Espace réemploi de la déchèterie des Linandes

Ils seront triés et stockés afin d'être récupérés par des associations locales.

Donnés ou revendus à prix modiques, vos objets serviront à des familles dans le besoin tout en permettant à certaines personnes éloignées de l'emploi de retravailler.



Pour plus de renseignements, consultez le site de l'agglomération : www.cergypontoise.fr

(1) DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques (appareils électroménagers, téléviseurs, informatique, petit outillage, lampes usagées)

(2) Uniquement à la déchèterie de Saint-Ouen l'Aumône